



# CONSTERNANT !!!

Ce 31 mai 2024, vers 18h30, un mineur prévenu dans une affaire criminelle **agresse le surveillant d'unité, le brigadier-chef de roulement et un éducateur.**

**Après avoir donné des coups de poings et de pieds à nos collègues ce « délinquant » ira jusqu'à saisir par étranglement l'éducateur de l'unité.**

Ce jour notre organisation syndicale apprend et s'indigne que **le transfert** de ce détenu prévenu ne soit **pas à l'ordre du jour.**

Alors que les personnels subissent une détention de moins en moins gérable entre projections, trafics et violence l'inertie de l'Administration ou du magistrat à transférer ce détenu prévenu, dans une procédure criminelle, est **un acte aussi répréhensible que les agressions subies par nos 3 collègues.**

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault exige le transfert immédiat de ce détenu.

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault **félicite les agents présents pour leur professionnalisme et apporte tout son soutien à nos collègues qui souffrent en silence au quotidien.**

Le syndicat local **FO justice** de l'EPM d'Orvault **souhaite un prompt rétablissement à nos collègues sauvagement agressés et abandonnés par notre Administration.**

SLP **FO Justice** EPM Orvault

Le : 06/06/2024

